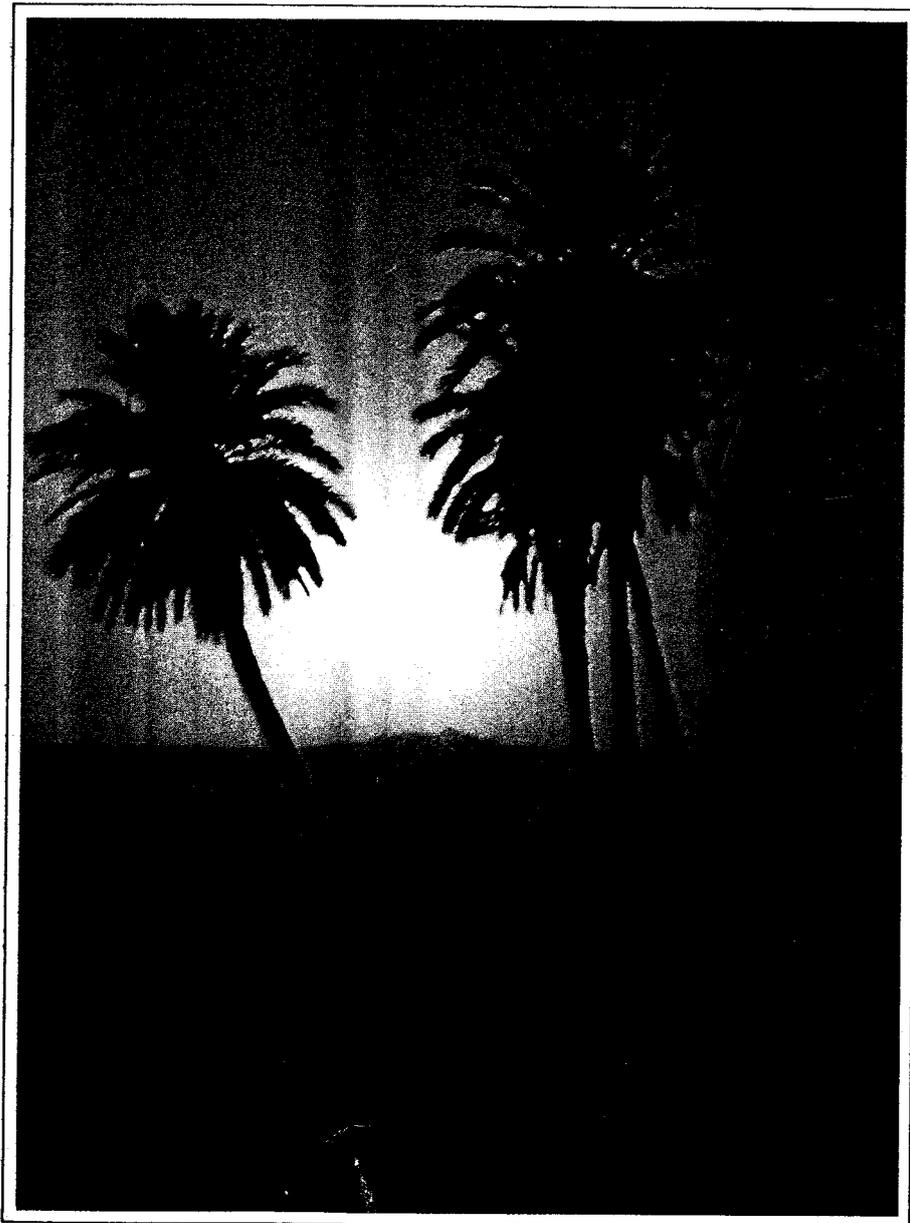


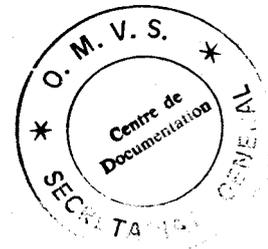
Ministère des Relations Extérieures
Ministère de la Coopération et du Développement

10446

ENERGIES RENOUVELABLES



ET DEVELOPPEMENT



Les pays en voie de développement, comme les autres, satisfont la presque totalité de leurs besoins en énergie par les hydrocarbures qu'ils importent le plus souvent au prix fort. Pourtant, tous disposent d'un potentiel solaire — au sens large du terme — considérable, mais quasi inexploité.

Ils cherchent donc à domestiquer l'énergie solaire, ainsi que le cortège des sources d'énergie renouvelables : vent, biomasse, géothermie, hydraulique, etc., particulièrement bien adaptées au développement rural puisqu'elles sont par définition dispersées et décentralisées.

Pendant dix ans, la France a contribué de façon soutenue à cette tâche. En s'appuyant sur la riche palette des technologies développées par ses chercheurs et ses industriels, elle a concouru au transfert de technologie et encouragé les initiatives locales.

Le nouveau Ministère de la Coopération et du Développement aura à cœur d'amplifier les efforts déjà réalisés. Il le fera avec le souci d'abord d'être à l'écoute des pays en développement, afin de promouvoir en priorité des technologies adaptées à leurs besoins. Il le fera avec le souci également de favoriser les projets, nationaux ou régionaux, de nature à permettre le nouveau type de développement endogène et autocentré auquel de plus en plus ils aspirent.

Cette plaquette présente les principales réalisations menées à bien dans chacune des filières explorées et témoigne du succès des efforts mis en commun par la France et ses partenaires.

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
AUPRÈS DU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
CHARGÉ DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT

JEAN-PIERRE COT



coopération et développement des énergies renouvelables

Le gouvernement français, a depuis de nombreuses années, soutenu un programme de coopération avec les pays en voie de développement. A l'aide culturelle et technique et aux actions de développement économique se sont ajoutées récemment des opérations de coopération dans le domaine des énergies renouvelables.

UNE NOUVELLE FORME D'AIDE ET DE DÉVELOPPEMENT

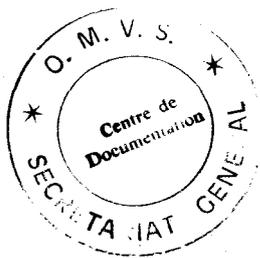
Plus personne ne conteste la nécessité pour les pays en voie de développement d'échapper aux contraintes de l'industrialisation à outrance dont l'Europe souffrit aux premiers âges du machinisme. Cette industrie justement appelée « lourde », les pays en voie de développement peuvent éviter d'en faire les frais écologiques et d'en subir les nuisances. Ils disposent pour cela de nombreux atouts : une nature adaptée aux énergies renouvelables, une tradition culturelle décentralisée, des ressources humaines et économiques très importantes. Ce type de développement, qui rendra bientôt caduque la notion même de « sous-développement » repose sur la mise en œuvre des sources d'énergie que l'on appelait nouvelles avant de s'aviser qu'elles étaient vieilles comme le monde : le vent, le soleil, la biomasse, la géothermie... Aussi préfère-t-on aujourd'hui les qualifier « d'énergies renouvelables », en opposition aux énergies fossiles en voie d'épuisement, comme le pétrole, le charbon et l'uranium. A l'échelle du XXI^e siècle, les pays riches seront ceux qui auront su créer un développement technique et industriel harmonieux, sans épuiser les ressources de leur sous-sol.

Une dizaine de pompes solaires avaient été déjà réalisées et financées depuis 1960 lorsque a été mis en place en 1976 un important

programme « Sahel Énergies Nouvelles » impliquant le Ministère de la Coopération, la Délégation aux Énergies Nouvelles (DEN), puis le Commissariat à l'Énergie Solaire (COMES). Ce programme s'inscrivait dans le cadre de l'Aide au Sahel apportée par la France depuis la sécheresse de 1973 afin d'éviter l'extension des ravages de la désertification. Outre son action humanitaire, l'action de la France devait inciter les pays africains à prendre eux-mêmes en charge le développement des énergies renouvelables. Le programme Sahel Énergies Nouvelles avait donc un certain nombre d'objectifs dont celui de proposer des solutions aux problèmes urgents du Sahel : alimentation des villages et des troupeaux en eau potable, irrigation. En outre, soucieux de montrer aux pays sahéliens la fiabilité et l'intérêt des techniques nouvelles, le Ministère de la Coopération a décidé de financer des prototypes expérimentaux pour le compte de ces pays.

Lutter contre la sécheresse et enrayer la désertification, une priorité dans les pays du SAHEL.





ÉVOLUTION DES PROGRAMMES

Dans un premier temps (1976-1978) il s'agissait d'un programme triennal de recherches, développement et applications en coopération avec les centres de recherches et les organismes de développement des pays sahéliens : Îles du Cap-Vert, Sénégal, Mauritanie, Mali, Haute-Volta, Niger, Tchad, Cameroun...

Financées par le Ministère de la Coopération et de l'Industrie (DEN puis COMES), suivies par une trentaine de coopérants techniques français, les principales réalisations concernaient les applications directes de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne pour la recherche de l'eau, l'irrigation et la production d'électricité en zone rurale.

En 1979, le succès du programme Sahel Énergies Nouvelles a conduit la France à en faire bénéficier progressivement tous les pays en développement en relation avec le Ministère de la Coopération. Dans le cadre d'une convention avec le Ministère de la Coopération et sous son contrôle, le COMES met désormais en œuvre le programme Énergies Renouvelables. Le COMES passe directement les marchés avec les entreprises et

organismes nationaux ou français, et met en place les crédits nécessaires à la réalisation des projets envisagés.

De plus le programme 1979 a permis d'évoluer vers l'utilisation de nouvelles sources d'énergies renouvelables : la micro-hydro-électricité, l'énergie verte (ou biomasse), la géothermie. Il fut également décidé de mettre en œuvre des opérations diversifiées : habitat, éclairage, télécommunications, pouvant participer au développement des zones rurales. En 1980, un effort particulier a été consenti pour contrôler et évaluer les performances des installations et pour recenser les ressources potentielles en énergie solaire et éolienne, en biomasse, en richesses hydrauliques et géothermiques.

CRÉDITS MIS EN ŒUVRE

Le programme triennal (1976-1978) Sahel Énergies Nouvelles a bénéficié d'un crédit total de 34 millions de francs français (MF) dont :

- MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION : 25 MF.
- DÉLÉGATION AUX ÉNERGIES NOUVELLES : 8 MF (dont 2 MF pour la géothermie).
- COMES : 1 MF sous forme de photopies.

Depuis 1979, une convention a été passée entre le Ministère de la Coopération et le COMES pour la mise en œuvre d'un nouveau programme dont le montant annuel est de 15 MF.